



RÉPUBLIQUE DE BURUNDI



MARCHÉ COMMUN DE L'AFRIQUE
ORIENTALE ET AUSTRALE

23^e SOMMET DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DU COMESA

31 octobre 2024

Bujumbura (Burundi)

GUIDE DE PROTOCOLE ET D'INFORMATION

Thème : « Accélérons l'intégration régionale par le développement des chaînes de valeur régionales dans les domaines de l'agriculture résiliente au climat, de l'exploitation minière et du tourisme ».

**États membres du Marché commun de l'Afrique orientale
et australe (COMESA)**

1. République du Burundi
2. République de Djibouti
3. République arabe d'Égypte
4. Royaume d'Eswatini
5. État d'Érythrée
6. République fédérale démocratique d'Éthiopie
7. République du Kenya
8. État de Libye
9. République de Madagascar
10. République du Malawi
11. République de Maurice
12. République d'Ouganda
13. République démocratique du Congo
14. République du Rwanda
15. République des Seychelles
16. République de Somalie
17. République du Soudan
18. République de Tunisie
19. Union des Comores
20. République de Zambie
21. République du Zimbabwe

TABLE DES MATIÈRES

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	4
1.0 Introduction	4
2.0 Dates et lieux des réunions	4
3.0 Transport et services protocolaires	4
4.0 Documents de travail.....	7
5. 0Inscription et accréditation des délégués	7
6.0 Réceptions	8
7.0 Hébergement/Hôtels à Bujumbura	9
8.0 Fonctionnaires de liaison	10
9.0 Services de communication	10
10.0 Sécurité.....	10
11.0 Procédures d'accueil	Error! Bookmark not defined.
12.0 Accès à l'aéroport pour les diplomates	11
13.0 Formalités de visa	11
14.0 Membres de la presse	12
15.0 Photographes/cameramen	Error! Bookmark not defined.
16.0 Laissez-passer des véhicules	13
17.0 Programmes provisoires.....	13
18.0 Départs.....	Error! Bookmark not defined.
19.0 Autres informations utiles.....	13
20.0 Le Burundi en un coup d'œil.....	15
21. Annexe I	Error! Bookmark not defined.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

1.0 Introduction

Le Burundi abritera les travaux du 23^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

Le présent document est destiné aux participants au 23^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du COMESA, à la 19^e réunion des Ministres des Affaires étrangères et au 17^e Forum d'affaires du COMESA qui se tiendront du 28 au 31 octobre 2024, à Bujumbura (Burundi).

2.0 Dates et lieux des réunions

Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement ainsi que les activités connexes sont programmés comme suit :

N°	Dates	Réunions	Lieu
1.	Lundi 28 octobre 2024	17 ^e Forum d'affaires du COMESA	AGATEKA HALL sis au Palais des Congrès de KIGOBE
2.	Mardi 29 octobre 2024	19 ^e Réunion des Ministres des Affaires étrangères	PALAIS PRESIDENTIE
3	Jeudi 31 octobre 2024	23 ^e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du COMESA	L B3

3.0 Transport et services protocolaires

3.1. Chefs d'État et de Gouvernement

3.1.1. Arrivée et Départ

Le Gouvernement de la République de Burundi prend en charge le transport et l'accueil de tous les Chefs d'État et de Gouvernement présents.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les Chefs de délégations à différents niveaux bénéficieront des courtoisies protocolaires liées à leur rang, à l'arrivée comme au départ.

Il est recommandé d'envoyer les détails d'arrivée et de départ des Chefs de délégations au Burundi à l'avance par la voie diplomatique au plus tard au 15 octobre 2024.

3.1.2. Accueil

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement seront accueillis à leur arrivée à l'Aéroport International Melchior NDADAYE par Son Excellence Evariste NDAYISHIMIYE, Président de la République du Burundi, ou par une autre personnalité de haut rang désignée par le Chef de l'Etat lui-même à cet effet.

Il sera mis à la disposition de chaque délégation un agent de liaison dont le rôle sera de coordonner et de faciliter l'accès à toutes les informations nécessaires.

L'agent de liaison sera le point de contact pour toutes les questions pertinentes liées au protocole et à l'administration durant tout le séjour.

Les noms et les coordonnées des agents de liaison ou de protocole de toutes les délégations seront communiqués en temps utiles.

Le Comité d'organisation programmera deux visites préliminaires pour les équipes précurseurs (des Missions diplomatiques ou en provenance des Capitales ou sièges) respectivement le 10 et le 27 octobre 2024. Le programme des visites sur le site comprend une session d'information et une visite guidée du site.

3.2. Vols

Le Comité d'organisation doit être informé des détails du vol du Chef de délégation au Sommet (avion commercial ou vol spécial). Les détails du vol doivent être communiqués au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement au moins cinq jours avant l'arrivée des participants.

3.2.1. Vols spéciaux

Les délégations arrivant par vols spéciaux doivent obtenir au préalable une autorisation de survol et d'atterrissage auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi.

Les représentations diplomatiques des pays concernés sont invitées à envoyer la demande écrite au moins cinq (05) jours ouvrables avant le jour du vol.

Les détails suivants doivent être communiqués : type d'avion, indicatif d'appel, immatriculation, date d'arrivée et date de départ, point d'entrée et de sortie, noms et prénoms ainsi que la qualité des membres de l'équipage.

Les délégations arrivant par des vols spéciaux bénéficieront de services au sol à leurs frais.

3.2.2. Vols commerciaux

Le point focal de la délégation doit transmettre l'itinéraire de voyage de tous les participants dans le cas d'un vol commercial en remplissant le formulaire d'accréditation des délégués.

3.3. Le transport des VIPs

3.3.1. Délégation conduite par un Chef d'Etat et de Gouvernement

- Un (01) véhicule VIP
- Un (01) véhicule VIP de réserve.
- Deux (02) véhicules pour quatre délégués de la délégation officielle
- Deux (2) véhicules de sécurité
- Véhicule du protocole
- Véhicule pour les bagages
- Ambulance.

3.3.2. Délégation conduite par un Vice-Président ou un Premier Ministre

- Un (01) véhicule VIP
- Un (1) véhicule pour deux délégués de la délégation officielle
- Deux (2) véhicules de sécurité
- Véhicule du protocole
- Véhicule pour les bagages.

3.4. Ministres/Chefs de délégation

Le Secrétariat du COMESA met une voiture protocolaire à la disposition des Ministres de Coordination des affaires du COMESA et de tout autre Ministre prenant part aux réunions. Tout représentant officiellement désigné pour représenter un Ministre reçoit également un véhicule pour la durée des Réunions des Ministres des Affaires Étrangères et du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du COMESA.

3.5. Transport des autres délégués

Un service de navettes est mis à la disposition des autres participants, du 27 octobre au 2 novembre 2024, à l'arrivée à l'Aéroport International Melchior NDADAYE vers les hôtels désignés, et pendant les Conférences afin d'assurer les transferts entre les résidences recommandées et les lieux de réunions. Ces navettes assureront le transfert des participants à l'Aéroport International Melchior NDADAYE lors de leur départ. Les bus porteront une signalisation spécifique pour chaque zone de destination.

Les délégués peuvent louer des moyens de déplacement supplémentaires à leurs frais. Des informations sur les sociétés de location de voitures appropriées peuvent être obtenues auprès du Comité National d'organisation du Sommet.

Les organisateurs ne sont pas responsables du transport des délégués qui choisissent de rester dans des endroits qui ne figurent pas sur la liste des hôtels recommandés.

Personnes de contact pour des questions de transport:

- M. Gédéon NTIBASHIRINZIGO, Cadre de la Présidence
Tél : +257 61 724 491 (whatsapp)
Courriel : ntibashirinzigogedeon@gmail.com
- M. Alain NDAYIZIGA, Cadre du Ministère du Commerce
Tél : +257 79 570 158 (whatsapp)
Courriel : ndayiziga257@gmail.com

4.0. Documents de travail

Tous les documents de travail et rapports seront disponibles en ligne après avoir été dûment approuvés. Aucun document imprimé ne sera fourni conformément à la Politique Réunion sans support papier du COMESA.

5.0 Inscription et accréditation des délégués

5.1. Pour être accrédité, il faudra fournir ce qui suit :

- La note verbale dans laquelle le concerné est désigné pour participation
- La copie du passeport
- Une photo passeport récente.

Les listes de délégations doivent être soumises, par ordre de préséance, au plus tard le 10 octobre 2024.

Il faut noter ce qui suit :

- L'accès au lieu de la Conférence et aux autres zones désignées sera strictement limité aux délégués dûment accrédités et munis de leurs badges ou de pins (pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que les Ministres).
- Les badges sont personnels et non transférables

Adresse pour envoi : accreditation@burundi-comesa23.bi

Format de participation au Sommet :

Délégation conduite par un Chef d'Etat et/ou de Gouvernement : 1+4

Format de participation à la réunion ministérielle : 1+2

Pour l'accréditation, les éléments nécessaires peuvent être envoyés à l'adresse suivante : accreditation@burundi-comesa23.bi

Format de participation au Forum d'Affaires du COMESA

Selon les accréditations, la note et les détails figurent dans un document séparé.

Personnes de contact pour des questions d'accréditation et de badges :

- Amb. Ernest NIYOKINDI, Directeur Général des Relations Bilatérales,
Téléphone/WhatsApp : +25767 580 821,
Courriel : ernest.niyokindi@gmail.com
- M. Evariste NGENDANKENGERA, Conseiller au Protocole d'Etat,
Téléphone/WhatsApp: +25768911742
Courriel : ngenda.evariste@yahoo.fr
- Emmanuel NKEZABAHIZI, Cadre à la Présidence de la République
Téléphone / WhatsApp : +257682892
Courriel : emmankeza14@gmail.com
- Le Directeur des Ressources humaines et Administration
COMESA Secrétariat
COMESA Centre
P.O. Box 30051
Lusaka
Zambia
Tél: (260) 211 229725 – 32 ou 226625
Courriel: DBanda2@comesa.int avec en copie smwesigwa@comesa.int
schola@comesa.int amhizha@comesa.int, et dkapoko@comesa.int

5.2. Les accréditations en ligne sont prévues.

Tous les délégués sont invités à s'inscrire en ligne en utilisant le lien suivant : www.burundi-comesa23.bi, pour l'accréditation.

Le retrait des badges d'accréditation et l'inscription sur place se feront au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement sur présentation :

- d'un passeport pour les participants au Forum d'affaires ;
- d'un passeport et d'un document officiel de désignation pour les participants à la Réunion ministérielle et au Sommet.

6.0 Banquet/Réceptions/Diners

- Un banquet d'honneur sera offert par Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi à ses illustres hôtes le 30 octobre 2024.
- Un dîner d'accueil sera offert par Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement à ses homologues le 29 octobre 2024.
- Les autres marques de courtoisie qui pourraient être organisées seront annoncées pendant les réunions.

7.0 Hébergement/Hôtels à Bujumbura

Pour le confort des participants, le Comité d'Organisation a sélectionné des hôtels où seront hébergées toutes les délégations officielles participant aux travaux du Sommet.

Les hôtels sélectionnés et recommandés sont: Hôtel Club du Lac Tanganyika, Kiriri Garden Hotel, Olivia Hotel; Ebenezer Palace, Best Outlook Hotel, Martha Hotel, Roca Golf Hotel, Royal Palace Hotel, Mount Zion Hotel, City Hill Hotel, Kings Conference Hotel, City Hills Hotel, Burundi Palace, Amaria Hotel, Amahoro Hotel, Tiger's Apartments Hotel, Alexestel Hotel, Emeraude Hotel, Hotel le Chandelier, Source du Nil Hotel, Pearl Residence Hotel, Hotel la Perle, Star Hotel, Van Beach Research Hotel, New Agena Hotel, Gahahe Hills Hotel, Hotel de la Palmeraie, Hotel de l'Amitié, Maketch Hotel, Safari Gate Hotel, Kinindo Light Hotel, Dolce Vitae Resort Hotel, Kangaroo Hotel, Hibiscus Hotel, Burundi Palace Hotel, Nzima Hotel, Loxana Palace Hotel, Bright Hotel, Mountain's View Hotel, Imperial Hotel de Kabondo, Hotel Tanganyika, Havilla Hotel, Kiriri Residence Hotel, Paradis Apartments, Royal Palm Resort, Shammah Hotel, Tanganyika Lake Wiew Hotel, Ubuntu Residence, Village Hotel, Yucca Beach Hotel, Bleu Velvet, ...etc .

Il est également envisagé des villas pour des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Gouvernement prendra en charge l'hébergement des Chefs de délégations suivant les formules :

- les Chefs d'Etat et de Gouvernement : 1+2 ;
- les Vice-Président et Premier Ministre 1+1,
- les Ministres : 1+0.

La prise en charge portera sur la période du 30 octobre au 1^{er} novembre 2024 pour les Chefs d'Etat et de Gouvernement, et du 28 au 31 octobre 2024 pour les Ministres participant à la Réunion ministérielle.

Tous les autres délégués sont responsables de leur propre hébergement et des frais y afférents.

Le Secrétariat offre son assistance pour la réservation d'hôtel de tous les Ministres qui confirment leur participation. Les frais d'hébergement sont à leur charge excepté la période couverte par le Gouvernement.

Les Personnes de contact pour les questions d'hébergement sont:

- M. Pierre Claver NZISABIRA, Cadre à la Présidence
Tél: +257 68 290 272
Courriel : nzisabirapcl@gmail.com
- M. Alain NDAYIZIGA, Cadre du Ministère du Commerce
Tél : +257 79 570 158
Courriel : ndayiziga257@gmail.com

8.0 Le point focal/personne de contact de chaque délégation

Les délégations sont invitées à désigner, par voie diplomatique, avant le 1^{er} octobre 2024, un point focal /personne de contact dont le rôle est de coordonner toutes les questions logistiques liées à la participation de leur délégation et de veiller à ce que les participants aient accès à l'ensemble des informations nécessaires. Le point focal peut être basé à Bujumbura (pour les pays ou Organisations ayant des missions accréditées au Burundi ; ou dans les capitales ou sièges des pays ou organisations concernés selon les cas)

9.0 Services de communication

Une connexion Wi-Fi sera fournie aux délégués accrédités, au Centre de Conférences Internationale du Palais Présidentiel de KIRIRI(B3) ainsi qu'à la Salle AGATEKA HALL sis au Palais des Congrès de KIGOBE.

10.0 Sécurité

10.1. Informations générales

Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des participants. La sécurité des délégués participant au Sommet relève de la responsabilité des autorités burundaises. Des agents de sécurité seront mis à la disposition de chaque chef de délégation au Sommet.

10.2. Armes à feu et fréquences radio de sécurité

Une autorisation de port d'armes à feu et de radio sera accordée aux délégations en vertu de la loi burundaise. Les demandes d'autorisation du port d'armes et l'utilisation de fréquences radio doivent être envoyées par le canal diplomatique au plus tard le 23 octobre 2024.

Les détails complets, à savoir les noms complets des porteurs d'armes à feu, les nationalités, la date de naissance, les numéros de passeport, le calibre des armes, les numéros de série et les cartouches, doivent être clairement indiqués.

Les porteurs d'armes n'ont pas accès aux salles de réunions.

Les délégations désirant faire usage de leurs émetteurs/récepteurs sur le territoire burundais devront adresser, à cet effet, une demande d'utilisation temporaire de fréquence. Ces demandes comprennent : le type de poste, les fréquences d'émission et de réception, le nombre de poste et la bande de fréquence nécessaire.

Les appareils doivent être déclarés à l'arrivée.

Les personnes de contact pour des questions de sécurité sont:

- Salvator MASABO
Téléphone/WhatsApp : +25761692367
Courriel : masalbariga@yahoo.fr

- Emmanuel NKEZABAHIZI, Cadre à la Présidence de la République
Téléphone / WhatsApp : +257682892
Courriel : emmankeza14@gmail.com
- Albert BIGIRIMANA :
Téléphone /WhatsApp :+25769539258
Courriel : albertbigirimana2018@gmail.com

VI. RÈGLEMENT SANITAIRE

6.1. Le protocole sanitaire.

Un protocole sanitaire sera mis en place pour garantir le bon déroulement des travaux et préserver la santé et le bien-être de tous les participants.

6.2. Installations médicales, contacts d'urgence

Pour assurer le bien-être et la santé des participants, Le Gouvernement du Burundi a prévu des hôpitaux où les invités et les participants au Sommet pourront recevoir des soins, si nécessaire. Des hôpitaux de référence ont été identifiés : Kira Hospital, Hôpital Militaire de Kamenge et Tanganyika Care Hospital. Des centres médicaux fixes et un service d'ambulance seront mis en place pour couvrir tous les lieux de conférence.

Personne de contact pour des questions de santé:

- **Docteur Oscar NIMPAYE :**
Téléphone : +25771575061 / +25768716505
Courriel : Nimpos12@gmail.com

12.0 Accès à l'aéroport pour les diplomates

Un nombre maximum de trois (3) diplomates et membres des missions diplomatiques respectives à Bujumbura auront accès à l'aéroport pour accueillir leurs ministres à l'arrivée.

À cet égard, les États membres sont invités à communiquer à l'avance au Gouvernement burundais et au Secrétariat du COMESA les noms des diplomates et des membres de la communauté désignés pour accueillir leurs ministres à l'arrivée.

13.0 Formalités de visa

Tout ressortissant étranger qui entre au Burundi doit être titulaire d'un passeport valide d'au moins six mois avant la date d'entrée. Les participants au Sommet bénéficient d'une exemption de visa, indépendamment de la catégorie de leur passeport.

Les personnes de contact pour des questions de protocole, d'accueil et de liaison :

1. Ambassadeur Gamaliel NKURUNZIZA,
Directeur général du Protocole et des Affaires consulaires ;
Téléphone / WhatsApp +31686077473 ;
Courriel : gamaliel.nkurunziza@mae.gov.bi
2. M. Evariste NGENDANKENGERA, Conseiller au Protocole d'Etat
Téléphone/WhatsApp : +25768911742
Courriel : ngenda.evariste@yahoo.fr
3. Hon. Odette HABONIMANA, Directrice du Protocole ;
Téléphone/WhatsApp : +25779903309
Courriel : habodette1@gmail.com

14.0 Reportage et couverture médiatique

Tout le personnel des médias est tenu de fournir des informations pour l'accréditation des médias et l'autorisation de l'équipement des médias.

Importation du matériel média

Toutes les délégations voyageant avec des médias officiels (services de photographie et vidéo) doivent être accréditées. La liste du personnel officiel des médias et de leur équipement respectif doit être soumise au plus tard le 10 octobre 2024.

1. Tous les membres des médias qui souhaitent avoir accès aux sites officiels et faire partie d'un « pool médiatique » officiel doivent être accrédités
2. Un centre des médias dédié au Sommet sera disponible au lieu où se déroulera le Sommet, et le personnel des médias accrédité pourra accéder aux installations des médias pour assurer une couverture fluide de l'événement.
3. Les photographes et cameramen accrédités aux réunions sont autorisés à entrer dans la salle de conférence pendant les cérémonies d'ouverture et de clôture des réunions. Ils devraient toutefois contacter le ministère des Affaires étrangères du Burundi et les responsables de l'Unité Communication institutionnelle du COMESA pour l'orientation et la coordination

Les personnes de contact pour des questions d'accréditation médiatique et de couverture médiatique sont:

- M. Jean-Claude NSHIMIRIMANA ;
Téléphone/WhatsApp : +25761387989
Courriel : claudenshim@gmail.com
- Unité Communication institutionnelle du COMESA par courriel ou par téléphone aux numéros : + 260 211 229725/32 Courriel : pr@comesa.int

16.0 Laissez-passer des véhicules

Tous les véhicules doivent avoir un laissez-passer pour avoir accès au lieu des réunions. Les véhicules de location doivent également obtenir un laissez-passer pour avoir accès à l'aéroport international de Bujumbura, au Centre de conférences et aux autres lieux désignés.

Les laissez-passer seront délivrés au parking des véhicules affrétés pour le Sommet. À cet égard, la marque, le type, le numéro d'immatriculation du véhicule et le nom du chauffeur doivent être communiqués à l'avance au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement du Burundi et au Secrétariat du COMESA.

Les coordonnées sont indiquées au point 13.0 ci-dessus.

17.0 Programmes provisoires

L'ordre du jour provisoire de la réunion des Ministres des Affaires étrangères et les programmes du Forum d'affaires du COMESA et du Sommet seront publiés sur le site Internet suivant www.burundi-comesa23.bi en temps utiles.

18.0 Autres informations utiles

Heure : GMT+2

Temps : le mois d'octobre au Burundi est le plus souvent caractérisé par un temps ensoleillé et humide, mais parfois pluvieuse ; la température varie entre 25 et 30 degrés C.

Electricité : la tension électrique est de 220 volts, seules les fiches bipolaires rondes peuvent être utilisées, sinon il faut utiliser un adaptateur.

Installations

électriques au Burundi : Les fiches et prises de courant au Burundi sont de type C, D et G. La tension électrique standard est de 220 Volts et la fréquence standard est de 50 Hz. Ci-après les images:



Téléphonie : Pour appeler le Burundi : composez directement le numéro ; Pour appeler le Burundi de l'étranger : 00-257 (ou +257)- numéro de téléphone ; Pour appeler depuis le Burundi à l'étranger : 00- code pays du numéro de téléphone.

Internet : Le Burundi bénéficie d'une bonne couverture, un réseau Wi-Fi sécurisé et gratuit à très haut débit est disponible dans la salle plénière du Sommet, aux autres endroits de réunions, dans les espaces communs ainsi que dans les locaux des hôtels.

Monnaie

La monnaie nationale est le Franc burundais. Le lien indiquant le taux de change officiel est le suivant : www.brb.bi

Heures d'ouverture des banques

Les heures d'ouverture des banques au Burundi sont principalement entre 8h et 16h. Les distributeurs automatiques de monnaie sont disponibles 24h sur 24 et 7 jours sur 7 dans les lieux désignés.

Heures d'ouverture des bureaux et des magasins

- Les services administratifs de l'Etat sont généralement ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30.
- Les centres commerciaux sont généralement ouverts de 7h00 à 18h00 tous les jours. Toutefois, les grands supermarchés sont ouverts jusqu'à environ 21 heures tous les jours.

Autres contacts utiles :

- Police Intervention Rapide : 112
- Protection Civile : 113
- Police de Roulage : 118

Equipe de coordination :

- Madame Christine NIRAGIRA
Téléphone : +25779812010
Courriel : niragirachristine@yahoo.fr
- Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA,
Téléphone/Whatsapp +25771615116
Courriel : ntahiraja.bernard@gmail.com

19.0 Le Burundi en bref :

Informations majeures

Chef d'État :	S.E.M. Évariste NDAYISHIMIYE
Capitale économique :	Bujumbura
Capitale Politique :	Gitega
Indépendance :	1^{er} juillet 1962
Population totale:	Environ 13 Millions
Superficie :	27 834 KM2
Monnaie :	Franc burundais
Langue officielle :	Kirundi, Français (On parle l'anglais et le swahili dans les villes)

Fin.